

> LOISIRS

Yann-Fañch Kemener. « Une réhabilitation »

5 novembre 2015 à 08h03 / Propos recueillis par Stéphane Guihéneuf @GuiheneufS /



Yann-Fañch Kemener racontera « une tranche de vie dans un temps qui est celui de la guerre ».

Propos recueillis par Stéphane Guihéneuf @GuiheneufS Yann-Fañch Kemener sera à Plozévet, dimanche, pour présenter « Nous irons pleurer sur vos ombres » : l'évocation de la Grande guerre au travers de l'histoire d'un grand-oncle mort au bagne et déclaré non mort pour la France. Un spectacle qui, pour le Breton, est une manière de réhabiliter un homme toujours dans l'errance.

Pourquoi avoir choisi de créer un spectacle sur la Grande guerre ?

C'est un spectacle auquel je pense depuis quelques années, vu les commémorations qui s'annonçaient déjà. La participation des Bretons à cette grande boucherie a coûté plus de 250.000 morts, je n'ai pas le chiffre exact, même les historiens se bagarrent sur les chiffres. On sait que la Bretagne a beaucoup donné. Je crois qu'on ne mesure pas l'impact que cela a pu avoir sur le changement de la société.

La guerre 14-18 vous a-t-elle toujours intéressé ?

Ce n'est pas que cela m'intéressait tout le temps. Je ne peux pas dire que je suis né avec le souvenir mais mon grand-père avait fait la guerre. Il avait été prisonnier donc, forcément, ma mère en parlait. Dans mon Sainte-Tréphine (22) natal, j'ai vu des mutilés de la Première Guerre et parmi les gens que j'ai collectés certains l'avait faite et en parlait. C'était plus une présence. Insidieuse certes, mais une présence. Vous imaginez bien qu'on ne revient pas comme ça de cette aventure.

L'élément déclencheur a été l'histoire de votre grand-oncle, Julien Joa, déclaré non mort pour la France ?

À sa mort, le 28 juillet 1918, à Bougie (lire ci-dessous), une fiche d'état civil a été envoyée à Sainte-Tréphine or, aujourd'hui, il n'est toujours pas inscrit comme mort à l'état civil. Ce document, que j'ai retrouvé, figure dans un fichier des Non morts pour la France. Il a été considéré comme traître à la patrie. Mais ce fichier, c'est à peu près 94.000 personnes.

Vous appuyez-vous sur des écrits ?

J'avais, au cours de mon parcours de chanteurs, eu l'occasion de rencontrer des auteurs bretons, de langue bretonne mais pas forcément. Je pense à des gens comme Yann-Ber Kalloc'h qui a écrit le fameux chant « Me zo ganet e kreiz ar mor », à Loeiz Herriou qui a fait toute la guerre de 14-18 et qui a écrit une sorte de mémoires de guerre, « Kammdro an Ankeu » (« Le Tournant de la Mort »). Il y a aussi Louis Guillou et surtout Émile Masson qui était

un pacifiste. Je m'étais lancé sur cette idée-là de travailler à partir de ces écrits, sur ces personnages.

Comment avez-vous mis tout cela en musique ?

Le spectacle, c'est une tranche de vie dans un temps qui est celui de la guerre. Il y a trois mouvements, une période avant le tocsin, son parcours de guerre et puis « la trappe de l'oubli », les fameux bagnes militaires. J'avais un corpus de chants collectés, j'ai trouvé une cinquantaine de chansons volantes éditées à l'époque et j'ai moi-même écrit une gwerz que j'ai nommée la « Prosopopée de Julien Joa » qui raconte sa vie. Tout ça est mis en musique par Sylvain Barou qui m'accompagne à la flûte. Il y a aussi des poèmes d'Émile Masson et j'ai une très bonne amie, dont le père avait fait la guerre avec un appareil photo. Elle m'a donné l'autorisation d'en utiliser. J'ai pensé une scénographie autour du drap, ma famille était tisserand, le drap c'est le drapeau pour évoquer le patriotisme, c'est aussi le linceul parce que pour moi ce grand-oncle est toujours en errance.

Ce spectacle, finalement, c'est une forme d'hommage ?

Pour moi, c'est une réhabilitation. J'ai retrouvé ses petites-filles et l'une d'elles m'a dit que son mari était mort de chagrin de ne pas avoir connu son père et que lorsqu'il était enfant, on leur interdisait d'aller commémorer le 11-Novembre parce que c'était le fils du traître. C'est une forme de réhabilitation et j'entends, en 2018, faire quelque chose de manière symbolique à Sainte-Tréphine.

Pratique

Dimanche, à 17 h, salle Avel-Dro, à Plozévet. Tarifs : 5 €, 10 €, 15 €. Réservations auprès de la médiathèque de Plozévet, tél. 02.98.91.37.03.

EN COMPLÉMENT

L'histoire singulière de Julien Joa

Pour écrire ce spectacle hommage, l'auteur s'est plongé dans l'histoire familiale et dans les archives, des Côtes-d'Armor à Vincennes. « Mon grand-père a été l'un des premiers gazés du côté d'Ypres (Belgique). Il a été fait prisonnier rapidement, a passé pratiquement sa vie dans un des grands camps de prisonniers en Allemagne. Un de ses frères a été démobilisé pratiquement tout de suite en raison de sa vue. Un autre a fait la guerre, blessé, il était pensionné de guerre ». Et puis il y a Julien Joa, « le plus jeune ». La Somme, Verdun, il est blessé à la Gruerie (Forêt d'Argonne) et bénéficie en 1917 d'une permission. « Il ne voulait pas repartir ».

Conseil de guerre

« On a du mal à s'imaginer ce qu'était le sentiment patriotique à l'époque, alors avoir un déserteur dans sa famille... » La famille se mobilise. « Elle s'y est prise à trois fois, dit-on, pour le mettre dans le train ». Plus personne n'aura de nouvelles. La lever en partie du secret défense sur les Fusillés pour l'exemple va permettre à Yann-Fañch Kemener de retracer le fil de l'histoire. Il le retrouve aux archives de Saint-Brieuc. « J'ai découvert tout son parcours militaire. Il avait fait deux ans de service militaire. Il était réserviste et a été mobilisé le 1^{er} août ». Il apprend que le 27 avril 1917, Julien Joa est passé en conseil de guerre et qu'il est condamné à cinq ans de prison pour outrages envers un supérieur pendant le service. Découvre qu'il doit exécuter sa peine à Bougie (aujourd'hui Béjaïa) en Algérie.

Mutineries de 1917

À Vincennes, il met la main sur le jugement du tribunal de guerre. « En réalité, ils sont sortis après le couvre-feu boire un coup en ville, ils étaient un peu éméchés et sont tombés sur le capitaine de la compagnie en rentrant. Le ton est monté, une altercation a éclaté et le capitaine a décidé de le traduire en conseil de guerre ». Yann-Fañch Kemener rappelle le contexte, 1917, les grandes mutineries. « Les Poilus ne voulaient plus aller faire la guerre. Dans ce contexte, Julien a pu se permettre des choses ». Passé par Collioure (66) où il a tenté de s'échapper et « attrapé quatre ans supplémentaires », il a embarqué pour l'Algérie le 1^{er} janvier 1918 et est mort le 28 juillet de cette année.